



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Perpignan, le 15 décembre 2021

### **Projet d'installation de La Bressola à Perpignan : le Département salue la décision du Tribunal administratif qui suspend le droit de préemption de la Ville**

L'association La Bressola a annoncé ce jour que, dans l'affaire qui l'oppose à la Ville de Perpignan concernant le projet d'ouverture d'un collège-lycée d'enseignement immersif en catalan sur le site du couvent Sainte-Claire, le Tribunal administratif de Montpellier a ordonné la suspension du droit de préemption de la commune.

Le Département salue cette décision qui confirme le caractère inique de la décision prise par la municipalité de Perpignan. Comme le Département l'avait souligné dans sa réaction en date du 15 octobre, la Ville ne porte aucun projet d'intérêt général et son opposition n'est donc pas recevable.

Partenaire de La Bressola depuis plus de vingt ans, le Département appelle à ce que le montage du projet porté par l'association se poursuive dans la sérénité. Le Département continuera d'appuyer le projet de collège-lycée porté par La Bressola, en lien avec la Région et l'Office public de la langue catalane (OPLC).

**HÔTEL DU DÉPARTEMENT** - 24 quai Sadi Carnot - BP 906 - 66 906 Perpignan Cedex

CONTACT PRESSE - Alexandra Girard - Tél. 04 68 85 80 23 - Port. 07 86 48 14 90

leDépartement66.fr

